

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Avril 2024

**Commune d'Ibos
Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TREMEGE

**Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Le Président

**ARRETE n° ARR2024-036
PORTANT MISE À JOUR DES ANNEXES DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA COMMUNE D'IBOS RELATIVE AUX SERVITUDES
D'UTILITÉ PUBLIQUE PRENANT EN COMPTE LA SERVITUDE
AÉRONAUTIQUE DE DÉGAGEMENT DE TYPE T5**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L151- 43, L152-7, L153-60 et R153-18,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ibos,

Vu les pièces relatives aux servitudes d'utilité publique annexées au Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ibos,

Vu l'arrêté ministériel du Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires en date du 08 décembre 2022, et les plans annexés, approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Hautes-Pyrénées),

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ibos relatives aux servitudes d'utilité publique.

ARRETE :

ARTICLE 1 : les annexes 5.2.1 liste des servitudes d'utilité publique et des contraintes, et 5.2.2 plan des servitudes d'utilité publique du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ibos sont effectivement mises à jour à la date du présent arrêté par institution de servitudes d'utilité publique.

Cette servitude d'utilité publique fait suite à l'approbation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Hautes-Pyrénées).

ARTICLE 2 : le dossier de mise à jour des servitudes d'utilité publique sera tenu à disposition du public :

- à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, à la Zone Tertiaire Pyrènes Aéro Pôle, Téléport 1, CS 51331 65013 TARBES CEDEX 9, aux jours et heures d'ouverture habituels,

- à la mairie d'Ibos aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées ainsi qu'à la mairie d'Ibos durant un mois, conformément aux dispositions de l'article R153- 18 du Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Hautes- Pyrénées.

Juillan, le 22 AVR. 2024


Gérard TREMEGE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES
LOURDES
PYRENEES
★ ★

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Avril 2024

**Commune d'Ibos
Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TREMEGE

**Liste des Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'Ibos

Liste des servitudes d'utilité publique recensées

Type	Libellé	Objet	Document de référence	Date	Gestionnaire
A4	Servitudes de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux	L'Echez	Arrêté préfectoral	10/1975	Préfecture des Hautes-Pyrénées
A5	Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Canalisation EP/EU			Syndicat AEP/Assainissement
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Eglise paroissiale – IBOS Classé MH	Arrêté ministériel	01/01/1975	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Oppidum du Casterat – IBOS Inscrit MH	Arrêté ministériel	26/01/1984	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir	Champs de tir	Décret ministériel	08/04/1994	Ministère de la Défense E.S.I.D.B. Etablissement du Service Infrastructure de la Défense BORDEAUX
EL11	Servitudes relatives aux propriétés limitrophes des routes express et déviation d'agglomération	Déviations d'agglomération – Déviation de Juillan	Arrêté préfectoral	15/12/1981	Direction Départementale des Territoires Direction des Routes et Transports
I3	Servitudes relatives aux canalisations de transports et distribution de gaz	Branchement DN 080 GDF IBOS	Arrêté préfectoral	09/11/2022	TEREGA - 40, avenue de l'Europe 64010 PAU
I3	Servitudes relatives aux canalisations de transports et distribution de gaz	Canalisation DN 125 IBOS-GER CAMP MILITAIRE	Arrêté préfectoral	09/11/2022	TEREGA - 40, avenue de l'Europe 64010 PAU
I3	Servitudes relatives aux canalisations de transports et distribution de gaz	Canalisation DN 150 IBOS-OURSBELILLE OUEST	Arrêté préfectoral	09/11/2022	TEREGA - 40, avenue de l'Europe 64010 PAU
I3	Servitudes relatives aux canalisations de transports et distribution de gaz	Canalisation DN 200 OSSUN - IBOS	Arrêté préfectoral	09/11/2022	TEREGA - 40, avenue de l'Europe 64010 PAU
I4	Servitudes relatives aux lignes électriques	Ligne 225 KV	Bastillac – Lannemezan		Groupe Exploitation Transport Béarn RTE EDF Transport SA
I4	Servitudes relatives aux lignes électriques	Ligne 63 KV	Bastillac – Sarsan		Groupe Exploitation Transport Béarn RTE EDF Transport SA
INT1	Servitudes instituées au voisinage des cimetières	Cimetière	Information indicative DDT		Préfecture des Hautes-Pyrénées
PM1	Servitudes relatives aux plans de prévention des risques naturels	PPRN Ibos	Arrêté préfectoral	25/01/2010	Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	Câble F 403-5 Tarbes-Pau	Arrêté ministériel	19/04/1989	France Télécom – U.R.R.

Commune d'Ibos

T1	Servitudes de protection du domaine public ferroviaire	Voie ferrée Toulouse-Bayonne			SNCF Délégation Régionale à l'Infrastructure
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement	Surface de dégagement Aérodrome Tarbes-Laloubère	Arrêté ministériel	01/09/1981	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud Délégation Territoriale des Hautes-Pyrénées
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement	Surface de dégagement Aérodrome Tarbes-Lourdes- Pyrénées	Arrêté ministériel	08/12/2022	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud Délégation Territoriale des Hautes-Pyrénées

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Avril 2024

Commune d'Ibos
Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TREMEGE

**Plans des Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Les Servitudes d'Utilité Publique sur la commune d'Ibos










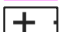




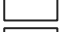


OURSBELILLE

BORDÈRES-SUR-L'ÉCHEZ





IBOS

0 750 1 500 m

Les types de servitudes d'utilité publique

-  A4 - SUP applicable aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
-  A5 - SUP relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
-  AC1 - SUP de protection des monuments historiques classés ou inscrits (générateur)
-  AC1 - SUP de protection des monuments historiques classés ou inscrits (assiette)
-  AR6 - SUP aux abords des champs de tir
-  EL11 - SUP relative aux propriétés limitrophes des routes express et déviations d'agglomération
-  I3 - SUP relative aux canalisations de transports et distribution de gaz (assiette)
-  I3 - SUP relative aux canalisations de transports et distribution de gaz (générateur)
-  I4 - SUP relative aux lignes électriques (générateur)
-  I4 - SUP relative aux lignes électriques (assiette)
-  INT1 - SUP instituée au voisinage des cimetières
-  PM1 - SUP relative aux plans de prévention des risques naturels
-  PT3 - SUP relative aux communications téléphoniques et télégraphiques
-  T1 - SUP de protection du domaine public ferroviaire (générateur)
-  T1 - SUP de protection du domaine public ferroviaire (assiette)
-  T5 - SUP aéronautiques de dégagement (générateur)
-  T5 - SUP aéronautiques de dégagement (assiette)

Éléments structurants (BD TOPO de l'IGN)

-  Route
-  Surface hydrographique
-  Bâti
-  Commune de la CATLP